

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020



ID : 040-214002966-20200604-DEL0920-DE



SEANCE DU 4 JUIN 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 4 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 27

Date d'affichage :
29 mai 2020

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Absents : Ø

Pouvoir : Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale



VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du CNAS ;

Considérant que le CNAS est une Association loi 1901, administrée et animée par des instances paritaires, composées de délégués représentant les élus et des agents,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un délégué élu au Comité National d'Action Sociale ;

CONSIDERANT que le résultat des dernières élections municipales implique une modification dans la désignation du délégué élu auprès du CNAS ;

CONSIDERANT la liste des élus candidats, à savoir Mme Carine QUINOT ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de désigner comme déléguée locale du collège des élus au sein du Comité National d'Action Sociale, et pour la durée de la mandature 2020-2026, Mme Carine QUINOT.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTINGS

